



Parc National de la
Pendjari
Benin

Parc National de la Pendjari- Bénin
BP 32, Tanguéta, Benin
parcpendjari@africanparks.org
www.africanparks.org



Avis d'appel à candidature pour le recrutement de la 8^{ème} promotion de Rangers au profit du Parc National de la Pendjari, Bénin

1. Contexte

African Parks est une Organisation à but non lucratif qui assume la responsabilité directe de la réhabilitation et de la gestion à long terme des Parcs nationaux, en partenariat avec les gouvernements et les communautés locales. En adoptant une approche commerciale de la conservation, soutenue par le financement des bailleurs de fonds, nous visons à rendre chaque Parc durable à long terme, contribuant ainsi au développement économique et à la réduction de la pauvreté.

Dans le cadre du renforcement de l'effectif de la Brigade Spéciale de Lutte Anti-Braconnage prévu au titre de l'année 2026, African Parks Network, Bénin lance le présent avis pour le recrutement de cinquante (50) Rangers (H/F) au profit du Parc National de la Pendjari, Bénin.

2. Critères d'éligibilité

Peuvent faire acte de candidature toute personne remplissant les critères d'éligibilité ci-après :

- Être de nationalité béninoise ;
- Jouir de ses droits civiques ;
- Avoir une bonne moralité ;
- Avoir un casier judiciaire vierge ;
- Être âgé de 18 ans au moins et de 30 ans au plus (au 31 Décembre 2025) ;
- Savoir lire et écrire le français ;
- Être en mesure de travailler à n'importe quelle heure et dans des conditions difficiles en brousse ;
- Savoir travailler en équipe ;
- Être motivé et engagé pour la protection de la faune et de la flore.

Les candidats désireux de prendre part aux différents tests de présélection sont invités à déposer leurs dossiers de candidature au niveau des mairies des communes de Tanguéta, Materi, Kouandé, Kérou et Banikouara contre émargement d'une liste de dépôt de dossiers.

3. Constitution du dossier de candidature

Ledit dossier de candidature sera constitué des pièces ci-après :

- Une (01) copie légalisée de la carte nationale d'identité en cours de validité ou une copie simple du certificat d'identification personnelle (CIP) ;
- Un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
- Une attestation du lieu de résidence habituelle ;
- Une copie simple de toute attestation de diplôme ou de certificat de qualification à un métier obtenu (pièce facultative constituant un atout)

NB : À titre exceptionnel, les candidats n'ayant pas pu obtenir à temps leur extrait de casier judiciaire ainsi que leur attestation ou certificat de résidence sont autorisés à déposer provisoirement leur dossier de candidature, accompagné d'une copie de la quittance de paiement attestant la demande de délivrance des pièces manquantes. La soumission d'une copie de l'extrait de casier judiciaire ainsi que de l'attestation ou du certificat de résidence est obligatoire. À défaut de ces documents, l'admission à la phase de présélection ne pourra être validée.

Le processus de recrutement des rangers se déroulera en trois phases à savoir **la présélection, la sélection et la formation.**

Seuls les candidats retenus après l'étude des dossiers déposés seront convoqués à prendre part à la phase de présélection. Cette phase se déroulera comme suit :

Etape 1 : Il sera donné aux candidats des informations sur le but et le déroulement des différentes étapes du processus de recrutement des rangers à savoir la présélection, la sélection, la formation et l'embauchage ;

Etape 2 : les candidats seront soumis à un test d'aptitude physique incluant une course chronométrée de dix (10) Km, des pompes, des tractions et des abdominaux ;

Etape 3 : les candidats passeront un examen médical à l'issue duquel ceux d'entre eux qui présenteront des affections chroniques telles que la tuberculose, la hernie, la mauvaise acuité visuelle, les maladies dentaires ou toutes autres affections susceptibles de les rendre inapte à la profession de rangers seront purement et simplement éliminés ;

Etape 4 : les candidats passeront un bref entretien qui permettra d'apprécier leurs motivations, leurs capacités, leurs confiances en eux même, leurs cultures et leurs attitudes en générales.

4. Date limite de réception des candidatures

La date limite de réception des dossiers de candidatures aux lieux susmentionnés est fixée au 06 octobre 2025 à 14h00.

La date retenue pour la phase de présélection sera précisée à l'affichage de la liste définitive des candidatures retenues après étude des dossiers.

Les candidats qui prendront part aux tests de présélection devront se présenter en tenue de sport aux lieux et aux heures qui seront indiquées munis de leur carte nationale d'identité (CNI) ou de leur Certificat national d'Identification Personnelle (CIP) valide.

Fait à Tanguieta, le 10 septembre 2025



Comlan Firmin DONADJE
Directeur du Parc National de la Pendjari
African Parks Network, Bénin.